



# Les systèmes de la SST pendant la pandémie du Covid-19

## L'expérience du Maroc

*Dr Ahmed SABIRI*  
*Chef de Service de la Santé des Travailleurs*

**Jeudi 06 mai 2021**

# Bref aperçu sur le Maroc

- Royaume du Maroc
- Population : 36,000,000
- L'espérance de vie à la naissance : 77,4
- Dépense de santé par personne : 447 US \$
- Effectif des professionnel de santé du MS : 45000
- Effectif des médecins : 25000
- Effectif des professionnels paramédicaux : 32000



# Chronologie de Covid-19 au Maroc

<b>02/03/2020</b>	Premier cas de la COVID-19
<b>05/03/2020</b>	2 <sup>ème</sup> cas, Second Case, Interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes,
<b>10/03/2020</b>	Premier décès
<b>14/03/2020</b>	Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes
<b>15/03/2020</b>	Suspension de tous les vols internationaux
<b>22/03/2020</b>	Déclaration de l'état d'urgence sanitaire
<b>07/04/2020</b>	Introduction de l'obligation du port de masque
<b>19/05/2020</b>	Deuxième prolongation de l'état d'urgence sanitaire



# Statut actuel de la Covid – 19

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Santé  
DIRECTION DE L'ÉPIDÉMIOLOGIE  
ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES



المملكة المغربية  
+ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵎⴰⵔⵉⵏⵉ  
وزارة الصحة  
+ⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵎⴰⵔⵉⵏⵉ +ⵏⵓⵔⵉⵏⵉ  
مديرية علم الأوبئة و محاربة الأمراض  
+ⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵎⴰⵔⵉⵏⵉ +ⵏⵓⵔⵉⵏⵉ ⵏ ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵎⴰⵔⵉⵏⵉ +ⵏⵓⵔⵉⵏⵉ

## نشرة كوفيد-19 اليومية Bulletin Quotidien COVID-19

04/05/2021

### الوضع الوبائي

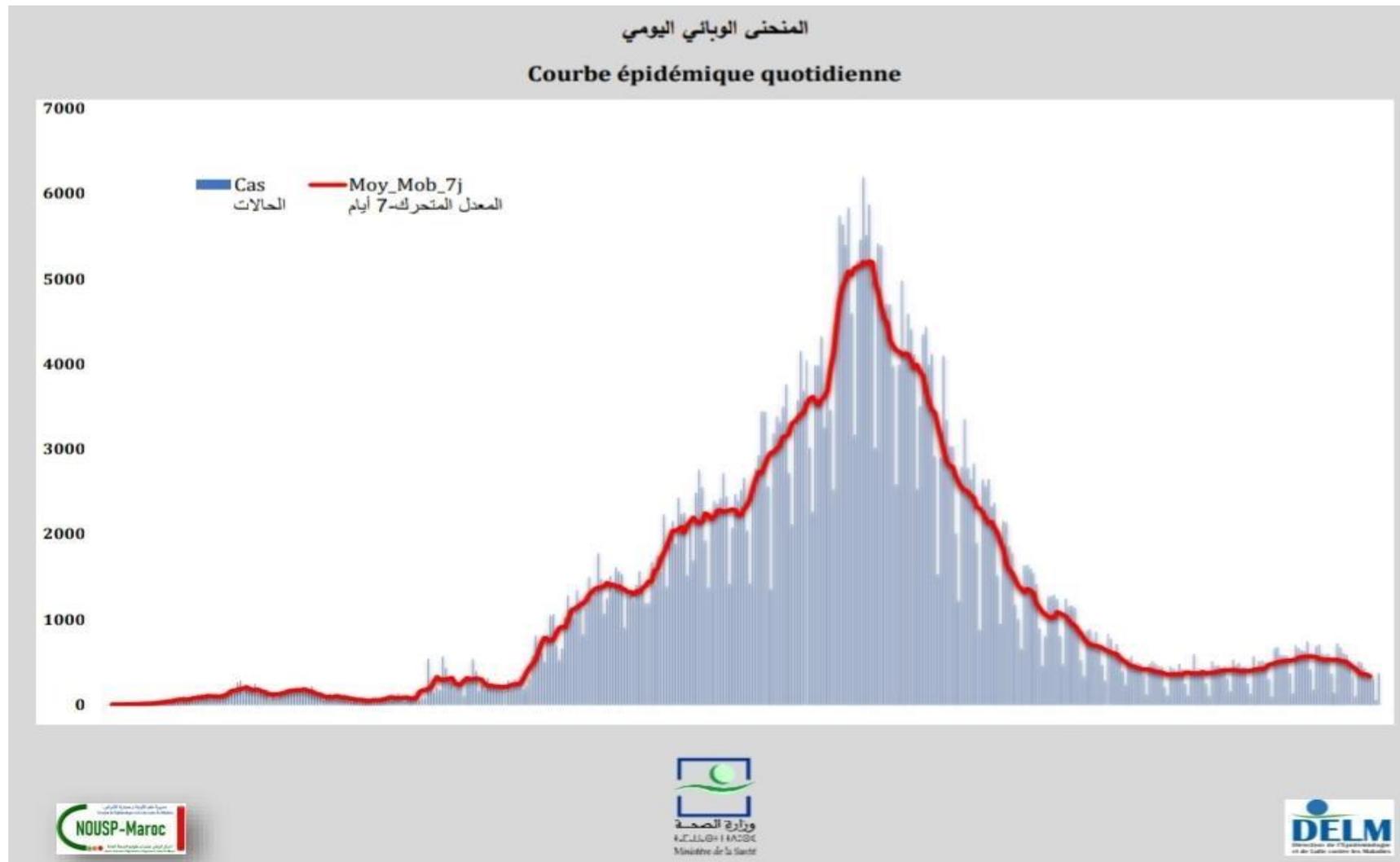
### Situation épidémiologique

Situation globale	إجمالي الحالات Cumul des cas	الحالات الجديدة Nouveaux cas	الوضع العام
Cas confirmés	512 285	373	الحالات المؤكدة
Décès	9 038	6	الوفيات
Guéris	499 089	465	المتعافون
Cas actifs	4 158		الحالات النشطة





# Statut actuel de la Covid – 19



# Implication des services de la SST

- Participation du Service de la ST dans les travaux du Centre National des Opérations des Urgences de Santé Publiques (CNOUSP) depuis le début de la pandémie.
- Elaboration et mise en oeuvre d'une série de mesures pour la protection des professionnels de santé contre Covid-19.
- Elaboration et partage des procédures pour la protection des travailleurs sur les lieux de travail contre la propagation du virus de la Covid-19.



# Mesures de protection pour les PS

- Information de l'ensemble des PS sur :
  - La pandémie
  - Son evolution (partage régulier de la situation épidémiologique)
  - Les risques liés à l'exposition aux nouveau virus
  - La nécessité de l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Organisation de plusieurs sessions de formation et de sensibilisation au niveau regional au profit des PS
- Acquisition et distribution des EPI aux PS notamment ceux qui sont affectés dans les circuits Covid-19
- Elaboration et diffusion des supports de communication relatifs à la pandémie (capsules, pptx presentations, posters, etc.)



# Mesures de protection pour les PS

## ● Mesures d'hygiène et de sécurité dans les structures administratives du MS

ROYAUME DU MAROC  
*Ministère de la Santé*



المملكة المغربية  
+ⵍⵎⴰⵔⴰⵏ | ⵎⵓⵏⵉⵙⵜⵉⵔ  
وزارة الصحة  
+ⵍⵎⴰⵔⴰⵏ | +ⵏⵓⵙⵏⵉⵔ  
الوزير

Le Ministre

Circulaire N° **021** DELM/2020

23 MARS 2020

A

**Monsieur le Secrétaire Général**  
**Monsieur l'Inspecteur Général**  
**Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale**  
**Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires**  
**Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé**  
**Mesdames et Messieurs les Délégués du Ministère de la Santé**

**Objet** : Mesures d'hygiène et de sécurité relatives à la prévention du risque Covid-19 dans les structures administratives du Ministère de la Santé.



# Mesures de protection pour les PS

- **Mesures d'hygiène et de sécurité dans les structures administratives du MS**
  - Mesures d'hygiène et de sécurité
    - Les règles d'hygiène et de sécurité
    - Procédure de sécurité sur les lieux de travail
    - Ventilation et aération des services et espaces de travail
    - Règles pour l'organisation des événements (réunions, séminaires, etc.)
  - Mesures d'organisation du travail
    - Rotation des équipes
    - Travail à distance
    - Videoconferences



# Mesures de protection pour les PS

- Mesures de suivi et de protection des PS face à l'exposition au risque du Covid-19

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

Le Ministre



المملكة المغربية  
+٠٧١١٤٣+ | ١٤٣٠٤٣٠  
وزارة الصحة  
+٠٤٠٤٠٠+ | +١٨٠٤٣  
الوزير  
٠٤٠٤٠٠٠

Circulaire N° 032 DELM/2020

17 AVR. 2020

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Régionaux de la Santé

**Objet :** Les mesures de suivi et de protection des professionnels de santé face à l'exposition au risque du Covid-19.



# Mesures de protection pour les PS

- **Mesures de suivi et de protection des PS face à l'exposition au risque du Covid-19**
  - Information et formation sur les risques Covid-19
  - Mesures de protection spécifiques
    - Respect de la of medical cloths and wearing PPE
    - Rules of incapacity for work into the Covid circuits
    - Protocol of medical surveillance for HW who are caring patients with Covid-19
  - Alert, information and medical monitoring activities
    - By OSH Unit and/or Nosocomial Infections Control committee
    - Monitoring Checklists



# Coordination et collaboration

- Centre National des Opérations des Urgences de Santé Publiques
  - Attaché à la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies
  - Composé d'une équipe permanente et d'un staff de services concernés par l'urgence (comme le Service de la Santé des Travailleurs)
- Service des Maladies Mentales
  - Video de sensibilisation pour le support psychologique des PS
- Autres structures du MS
  - Directions centrales, Division de Communication
  - Directions Régionales
  - Directions des Hopitaux et Réseaux des SSB



# Supports de communication

- Plusieurs supports de communication au profit des PS ont été produits : exemples

- **Utilisation des EPI**

<https://www.youtube.com/watch?v=q7J2WDTijEs&feature=youtu.be>

- **Support psychologique des PS**

<https://www.youtube.com/watch?v=twlbwnFBvks>

- **Hygiène des mains**

Posters, Roll Up, présentations pptx, etc.

# Prévention sur les lieux de travail

- Elaboration des mesures de prévention contre Covid-19 sur les lieux de Travail
  - ➔ Document diffusé par lettre ministérielle au MTIP
- Participation au suivi de la mise en place des mesures de prévention dans les unités industrielles (modèle de check-list élaboré, missions, avis techniques aux secteurs d'activités).
- Participation à l'organisation et l'animation de l'activité relative à la célébration de la journée mondiale de la Sécurité et la santé au travail.

# Prévention sur les lieux de travail

Elaboration des mesures de prévention contre Covid-19 sur les lieux de Travail



Document diffusé par lettre ministérielle au MTIP

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Santé  
DIRECTION DE L'ÉPIDÉMIOLOGIE  
ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES



المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
مديرية علم الأوبئة  
ومحاربة الأمراض

## COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail

La présente note\*, qui comporte les principales mesures de prévention du Covid-19, a pour but de réduire la propagation du virus SARS-CoV-2 sur les lieux de travail et protéger ainsi la santé des travailleurs et éviter la contamination des clients et des sous-traitants.

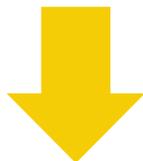
L'employeur est tenu de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de préserver la santé et la sécurité de travailleurs sur les lieux de travail.

Ce qu'il faut savoir



# Prévention sur les lieux de travail

Participation au suivi de la mise en place des mesures de prévention dans les unités industrielles



modèle de check-list élaboré, missions, avis techniques aux secteurs d'activités, etc.



Fiche de contrôle de la mise en place des mesures de protection et de lutte contre l'exposition au Covid-19 des unités industrielles

Nom de l'établissement : .....

Nom du Gérant/Directeur : .....

Adresse : .....

Secteur d'activité : .....

Effectif du personnel : .....

Nature du contrôle : - 1<sup>ère</sup> visite d'investigation  /   
- Visite de contrôle  /   
- Visite pour autorisation de réouverture  /   
- Autre à préciser :  /

Date de la visite : .....



## Guide LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DU RISQUE DE PROPAGATION DU COVID-19 DANS LES LIEUX DE TRAVAIL

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
- Habitat et Politique de la Ville -

Lignes directrices pour la gestion du risque de propagation  
de la pandémie du Covid-19 dans les lieux de travail  
du secteur de la construction



# Prévention sur les lieux de travail

Participation à l'organisation et l'animation de l'activité relative à la célébration de la Journée Mondiale de la Sécurité et la Santé au Travail



# Prévention sur les lieux de travail

Participation à des activités de Communication et de sensibilisation sur les risques liés au Covid-19 et les mesures de protection sur les lieux de travail



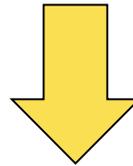
# La riposte se poursuit

- Ajustement des opérations à la lumière de l'expérience acquise depuis le début de la pandémie
  - Anticipation
  - Réponse plus rapide
- La vaccination contre Covid-19 :  
Les PS ont été priorisés par les activités de vaccination : toutes catégories et secteurs confondus



# Contraintes et défis

## Evolution rapide de la pandémie



- Contraintes liés aux ressources humaines
- Limites des ressources techniques
  - Difficultés liées à l'acquisition des EPI
  - Réactivité aux instructions perturbée et parfois tardive des unités opérationnelles au niveau local
- Insuffisance de coordination avec les parties prenantes



# Leçons de la Covid – 19

La pandémie de Covid-19 a montré:

- L'importance de prendre en considération les situations d'urgences de santé publique dans le cadre des interventions de la santé au travail
- La nécessité d'établir un programme de prévention structuré pour les professionnels de la santé
- L'importance d'intégrer la santé au travail dans les soins de santé primaires pour atteindre toutes les populations actives





شكرا لكم على انتباهكم  
Merci pour votre  
attention

*Dr Ahmed SABIRI*  
*Chef du Service de la Santé des Travailleurs*